

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PASTIDOSE

Version: 2

Date de révision: 04/04/2007

1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: PASTIDOSE

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Pastille pour nettoyage de la vaisselle en machine

N° code du produit: 12914

Fournisseur: ORAPI / EURODEC - HYGIENE DIVISION
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
5, allée des Cèdres
01150 SAINT VULBAS - France
Tél: +33 4 74 40 20 80
Télécopie: +33 4 74 40 20 81
E-mail: melanie.veron@orapi.fr

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Provoque des brûlures.

Risque(s) spécifique(s): Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Préparation alcaline chlorée

Composant(s) contribuant aux dangers: • troclosène sodique, dihydrate; sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté - N° Id: 613-030-01-7 - N° CAS: 51580-86-0 - N° CE: 220-767- 7
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Classification: • Xn; R 22 • R 31 • Xi; R 36/37 • N; R 50-53 •
• métasilicate de disodium - N° Id: 014-010-00-8 - N° CAS: 6834-92-0 - N° CE: 229-912-9
Conc. pds.(%): 30 < C <= 50 - Classification: • C; R 34 • Xi; R 37 •

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Inhalation: En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais.

Contact avec la peau: laver immédiatement et abondamment avec de l'eau - En cas de lésions, consulter un médecin

Contact avec les yeux: laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS FAIRE VOMIR

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): - Moyens d'extinction à choisir en fonction des incendies environnants
Attention aux rejets accidentels induits par les moyens d'extinction

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: /

Risques spéciaux: - Décomposition thermique du dérivé chloré
- Ne pas respirer les fumées

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): - Port de masque anti-poussières, vêtement gants et lunettes de protection

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter le produit pur

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PASTIDOSE

Version: 2

Date de révision: 04/04/2007

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Méthode(s) de nettoyage: - Ne pas neutraliser avec un acide
- Recueillir le maximum de produit

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): - Eviter le contact avec les yeux et la peau
- Ne pas respirer les poussières
- Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

Stockage

- Précaution(s): - Conserver le produit dans son emballage d'origine.
- Conserver à l'abri de l'humidité, de la chaleur et à l'écart des acides
- En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit avec l'emballage et l'identifier (étiquetage de danger)
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: Substances citées à la rubrique 2 faisant l'objet d'une valeur limite d'exposition (Document INRS ND 2098-174-99) : /
- Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Douche ou fontaine oculaire sur le site

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
- Protection des mains: gants
- Protection de la peau et du corps: vêtement de protection
- Protection des yeux: lunettes de sécurité

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: Pastille
- Couleur: blanche
- Odeur: légère de chlore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: à 1% : environ 12
- Point / intervalle d'ébullition: /
- Point d'éclair: /
- Limites d'explosivité: /
- Densité relative (eau = 1): /
- Masse volumique apparente: environ 1 (POUDRE)
- Hydrosolubilité: Totale (conc. d'utilisation)
- Liposolubilité: non déterminée
- Solubilité aux solvants: non déterminée

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

Matière(s) à éviter: Réactivité avec les acides et dégagement d'un gaz toxique (chlore)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PASTIDOSE

Version: 2

Date de révision: 04/04/2007

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Produits de décomposition dangereux: chlore

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): PRODUIT CORROSIF
- Formule déposée aux Centres Anti-poisons de PARIS (01.40.05.43.28)- LYON(04.72.11.69.11)
- MARSEILLE (04.91-75-25-25)
Pas de substance inscrite dans le Tableau des maladies professionnelles

Toxicité aiguë

- Inhalation: - En cas de dégagement de chlore lors de contact avec un acide, risque d'une atteinte pulmonaire
- Contact avec la peau: - Provoque des brûlures des muqueuses cutanées et oculaires.
- Contact avec les yeux: - Provoque des brûlures des muqueuses cutanées et oculaires.
- Ingestion: DL50 par voie orale (rat) > 2000mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): La préparation n'est pas classée Dangereux pour l'environnement. Elle est néanmoins nocive pour les organismes aquatiques.
Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur

- Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: - Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Emballages contaminés: Nettoyer le récipient à l'eau.

Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): - Nomenclature déchet : 20 01 15

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN: 3262

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF N.S.A. (metasilicate de sodium)
- Classe de danger: 8
- Groupe d'emballage: III

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'envoi exact: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF N.S.A. (metasilicate de sodium)
- Classe: 3262
- Groupe d'emballage: III
- N° FS: 8-15

Voies aériennes (ICAO/IATA)

Autre(s) information(s): En présence d'emballages détériorés, utiliser des emballages de secours agréés.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage: Étiquetage des préparations dangereuses:

N° CE: Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PASTIDOSE

Version: 2

Date de révision: 04/04/2007

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Contient:	• métasilicate de disodium
Symbole(s):	C - Corrosif 
Phrase(s) R:	31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. 34 Provoque des brûlures. 37 Irritant pour les voies respiratoires. 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S:	26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Information(s) complémentaire(s):	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches de données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit
Rubrique n°2 : Phrase(s) R	R22 Nocif en cas d'ingestion. R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R34 Provoque des brûlures. R37 Irritant pour les voies respiratoires.
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	Pastille pour nettoyage de la vaisselle en machine
Information(s) supplémentaire(s):	Produit réservé à un usage exclusivement professionnel.
Historique	
- Date de la première édition:	09/06/2000
- Date de la révision précédente:	11/06/2003
- Date de révision:	04/04/2007
- Version:	2
Réalisé par:	763